

ARRETE N° 2022- 994 du 07 juin 2022
portant modification de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés
du département de la Meuse

La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Madame Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse,

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, titre 1^{er}, article 1^{er}, modifié par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013, relatif à la désignation de médecins agréés modifié,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-828 du 13 mai 2022 relatif à la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU la candidature du Dr ROBIN Véronique en date du 02 juin 2022,

SUR proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° 2022-828 du 13 mai 2022 est abrogé.

ARTICLE 2 : La liste des médecins agréés du département de la Meuse est fixée en annexe.

ARTICLE 3 : L'agrément est valable du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera remise à chaque médecin concerné, à Mme la Présidente du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins et à M. le président du Syndicat CSMF

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans le délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est dont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Meuse.

**Annexe à l'arrêté n° 2022- 994 du 07 juin 2022
Modifiant la liste des médecins agréés du département de la Meuse**

MEDECINS GENERALISTES			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	ANCIAUX Patrick	14 rue des Champs	CHARNY SUR MEUSE
M. le Docteur	AUBERTIN Brice	3 rue des Tanneries	VAUCOULEURS
M. le Docteur	BEMER Vincent	17 rue Saint Lous	VERDUN
M. le Docteur	FANJEUX ERIC	44 rue André Theuriet	BAR LE DUC
M. le Docteur	FANJEUX Jean-Charles	44 rue André Theuriet	BAR LE DUC
M. le Docteur	FREMONT Bruno	CH St Nicolas 2 rue d'Anthouard	VERDUN
M. le Docteur	GONNAND Laure-Isabelle	24 bis rue Thiers	CLERMONT EN ARGONNE
M. le Docteur	GREFF Jean-François	23 rue d'Anthouard	VERDUN
M. le Docteur	JEANSON Hervé	3 bis Place de la Corvée	GONDRECOURT LE CHÂTEAU
M. le Docteur	JULIAC Thierry	24 bis Grande rue	PAGNY SUR MEUSE
M. le Docteur	HUBERT Jean-Marie	9 Chemin du Mont	SPINCOURT
M. le Docteur	LEGER Olivier	1 Place de la Nation	VERDUN
M. le Docteur	MARTIN Philippe	2 Place Bérain	SAINTE MIHIEL
Mme le Docteur	MAURICE-SOUDIEU Dominique	52 rue du Général de Gaule	BELLEVILLE SUR MEUSE
Mme le Docteur	MULET Pascale	1 Place de la Libération	VERDUN
M. le Docteur	MUNIER Gilles	3 rue du Clos de Jardin- Fontaine	THIERVILLE SUR MEUSE
M. le Docteur	OLIVIER Gérard	15 rue Pasteur	STENAY
M. le Docteur	PANEK Roger	17 rue des Ducs	BAR LE DUC
M. le Docteur	POIRAT Alain	4 rue de la Californie	VERDUN
Mme le Docteur	RIFF Maria	38 rue Alphonse Verneau	COMMERCY
M. le Docteur	ROBIN Nicolas	43 rue des Ducs	BAR LE DUC
Mme le Docteur	ROBIN Véronique	43 rue des Ducs	BAR LE DUC
M. le Docteur	SPOR Sylvain	9 Chemin du Mont	SPINCOURT
M. le Docteur	THILL Jean-Charles	3 rue des Tanneries	VAUCOULEURS
Mme le Docteur	VISAT-DUPUIS Rachel	4 rue Pasteur	ETAIN
M. le Docteur	WERNER Bruno	1 rue Simone Veil	VOID VACON

MEDECIN GENERALISTE AVEC UNE COMPETENCE EN MATIERE DE HANDICAP

CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	FANJEUX Jean-Charles	44 rue André Theuriet	BAR LE DUC

MEDECINS SPECIALISTES

CIVILITE	NOM Prénom	SPECIALITES - ADRESSE
M. le Docteur	BERREDJEM Ali	gastro-entérologie - Polyclinique 53 route de Behonne BAR LE DUC
M. le Docteur	CORNU Jean-Claude	pneumo-phtisiologie - Centre Hospitalier VERDUN
M. le Docteur	EVON Philippe	médecine interne pneumologie - Centre Hospitalier BAR LE DUC
Mme le Docteur	LOISO Sînzîiana Veronica	psychiatrie - CHS 36 rue de Bar à FAINS-VEEL
M. le Docteur	SAMHANI Kaddour	rhumatologie - 49 rue Rousseau BAR LE DUC

La Préfète,

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours administratif (recours gracieux, adressée à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc) ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, 14 Avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet "www.telerecours.fr".

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.